



**BOURSES D'ÉTUDES POUR LES CITOYENS CANADIENS ET LES CITOYENS  
ITALIENS QUI SONT DES RESIDENTS PERMANENTS DU CANADA POUR  
L'ANNÉE ACADEMIQUE 2011 - 2012**

Le Gouvernement italien met à disposition des citoyens canadiens et des citoyens italiens qui sont des résidents permanents du Canada des bourses d'études pour poursuivre des études en Italie.

Elles sont disponibles aux étudiants, professionnels, professeurs, scientifiques, chercheurs et artistes qui possèdent les qualifications nécessaires pour s'inscrire aux institutions post secondaires italiennes. Les candidats doivent être âgés entre 18 et 35 ans (exception réservée aux professeurs de langue et culture italienne).

Les bourses d'études offertes sont les suivantes :

Les bourses à **court terme** consistent de périodes de **1, 2, ou 3 mois**, sont réservées à des cours de langue et culture italiennes et seront octroyés pour l'**été 2012**. Les bourses sont accordées pour des programmes spécialisés auprès des Universités pour Étrangers de Pérouse, de Sienne, et de Rome (Roma Tre) ou à d'autres instituts reconnus et autorisés à émettre le diplôme d'études en italien comme deuxième langue.

Les candidats doivent posséder un diplôme d'études secondaires au moment de faire la demande.

Les bourses à **long terme** consistent de périodes de **3, 6, ou 9 mois**, (selon la durée du cours) commencent le **1<sup>er</sup> janvier 2012**. Les fonds ne seront pas disponibles jusqu'au 1 janvier 2011.

La connaissance de la langue italienne est obligatoire pour les demandes de bourses à long terme.

Les bourses à long terme sont offertes pour

Des cours universitaires individuels

Dans tous les domaines. Les boursiers doivent passer l'examen final relatif. Les candidats doivent présenter un certificat d'immatriculation de l'université qu'ils fréquentent actuellement.

Les programmes de Grades

Les candidats sont invités à faire demande à plusieurs universités, car, faute d'être admis entraînera l'annulation de la bourse. Les candidats doivent posséder un diplôme d'études secondaires en cours de validité qui donne accès à l'université.

### Perfectionnement dans les études de la musique et des arts

Le programme d'études doit se dérouler auprès des académies de musique, des conservatoires, des instituts de restauration d'art, de l'École nationale du Film ou des instituts reconnus par l'état. Les candidats doivent être en possession d'un diplôme du premier cycle des études secondaires ou d'un document équivalent valable pour l'inscription dans les institutions italiennes.

### Cours de formation linguistique et culturelle pour les Professeurs d'italien

Réservés aux professeurs de langue italiennes et aux étudiants d'italien à l'université inscrites au 3ème année et qui ont terminés au moins un niveau universitaire de cours italiens. Les bourses sont accordées pour des programmes précis à l'Université pour Étrangers de Pérouse, Sienne, et Roma Tre ou à d'autres institutions italiennes reconnues et autorisées à émettre le diplôme d'études en italien comme deuxième langue.

**La limite d'âge de 35 ans ne s'applique pas à cette catégorie.**

### Programmes d'études supérieures

Pour ceux qui souhaitent étudier au niveau post universitaire ou effectuer des recherches de troisième cycle; les candidats doivent posséder une Maîtrise.

- a.) Doctorat: l'admission et la sélection des candidats sont réglées différemment par chaque universités, et donc il est important que les candidats fassent demande à plusieurs universités, puisque la bourse est subordonnée à l'admission. Les candidats doivent contacter directement les universités pour obtenir des renseignements, même à travers leurs sites web.
- b.) Maîtrise: les candidats doivent être informés des possibles coûts élevés d'inscriptions aux programmes de maîtrise (non couverts par la bourse) et la possibilité que les étudiants seront tenus à passer de longues périodes chez des institutions hors d'Italie. Les candidats sont priés de vérifier directement auprès l'institution car l'admission est soumise à la sélection et les cours sont liés à un nombre minimum de participants.
- c.) Programmes de spécialisation (à l'exception des études médicales).

### Recherche Avancée

Dans toutes les disciplines, avec l'obligation de s'inscrire et d'assister à un cours d'université ou un cours post universitaire. Une lettre d'acceptation d'un professeur ou de l'institution d'enseignement est une exigence absolue. À la fin du stage, le boursier doit faire l'examen final. Ceci ne s'applique pas aux bénéficiaires qui mènent des recherches auprès du Consiglio Nazionale delle Ricerche, l'Istituto Superiore di Sanità ou d'autres institutions de la sorte.

### **Dates limites pour la présentation des demandes :**

Pour être admissibles, les candidats doivent soumettre une demande en ligne. Priez d'enregistrer un compte en suivant les instructions à l'adresse suivante:  
<http://borseonline.esteri.it/borseonline/it/index.asp>

**IMPORTANTE:** Les candidats doivent télécharger un document d'identité valide avec photo à leurs demandes enregistrées en ligne.

La date limite d'inscription soit pour les bourses d'études à long terme que celles de court terme est le **2 mai 2011**.

Les demandes en ligne seront acceptées à compter du **25 mars 2011**.

**La demande d'admission en ligne n'est que la première étape du processus de demande pour la bourse. Assurez-vous de soumettre tous les documents et informations requis avant l'échéance indiquée afin d'être admissible.**

En outre, les candidats doivent envoyer une copie en papier des formulaires et documents mentionnés ci-dessous **par la poste**. Cachet de la poste doit être le **6 mai 2011**. Les demandes portant un cachet de la poste après cette date ne seront pas acceptées.

**NB : La demande de bourse ainsi que les documents de support ne seront pas rendus.**

Prière de lire attentivement; les demandes incomplètes ne seront pas acceptées.

- **une copie en papier** du formulaire de demande (in MS Word), portant la signature et date en original et accompagnée d'une photo format passeport, signée;
- **deux lettres de recommandation** de professeurs, enseignants ou autorités académiques;
- **une photocopie** du diplôme d'études secondaires et/ou du diplôme universitaire du candidat;
- **une photocopie** du relevé de notes d'études secondaires, relevé de notes du CEGEP (candidats du Québec)
- **une photocopie** du relevé de notes universitaire (s'il y a lieu)
- **en plus, trois photocopies** de toute la documentation

Par la suite, les candidats qui sont choisis comme récipiendaires de bourses devront présenter autres documents :

- **preuve de citoyenneté canadienne**, photocopie d'un des suivants: passeport, certificat de naissance ou de citoyenneté;
- **un certificat médicale** : attestant la bonne santé du candidat, écrit en Italien ou accompagné par une traduction en Italien du propre Consulat;
- **des copies certifiées** de relevés de notes et/ou de diplômes;
- **une copie signée et certifiées** de la *lettera d'impegno*;
- **une lettre d'acceptation de l'institution qui reçoit l'étudiant;**

Les candidats qui feront demande comme des citoyens italiens étant résidents permanents du Canada (IRE) et qui sont choisis, seront aussi requis d'envoyer les documents suivants :

- Certificat de citoyenneté italienne;
- Certificat de résidence permanent au Canada;

Les récipiendaires des bourses qui désirent renouveler leurs bourses pour une deuxième année auront dû passer au moins deux cours pendant la première année d'études. Les renouvellements subséquents sont considérés pourvu que le candidat a passé tous ces cours des années précédentes et deux cours dans l'année courante. Les candidats qui demandent un renouvellement de bourse doivent donc fournir certification de tous les examens passés.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Le comité de sélection prend en considération les éléments suivants:

- le curriculum studiorum et vitae du candidat
- le programme d'études proposé par le candidat
- les lettres de recommandation de professeurs canadiens et/ou italiens
- l'existence de contacts directs entre le candidat et les professeurs et/ou institutions italiennes relatifs au programme du candidat (s'applique en particulier aux candidats aux bourses de long terme).
- la demande pour la recherche indépendante doit être accompagnée de la lettre d'un professeur qui s'engage à suivre le candidat dans une autre langue; en plus, le candidat doit suivre un cours de langue italienne pendant sa recherche. Le candidat doit fournir les coordonnées du "*Tutore del Borsista*" responsable de son travail.

Le billet aérien aller-retour et la pension ne sont pas inclus. Les récipiendaires de bourses sont responsables de leurs propres dispositions de voyage et logement.

Les récipiendaires recevront une allocation mensuelle de 620,00 euros (IRE 700,00 euros). Les boursiers doivent savoir que cette somme ne sera pas suffisante à couvrir tous les coûts de la période de leurs études et que le premier paiement peut arriver en retard. Les candidats doivent lire attentivement le "*Promemoria del Borsista*" (Le "*Promemoria*" est envoyé par la poste une fois la bourse est octroyée). Les bourses d'études offertes par le gouvernement italien ne peuvent pas être utilisées en combinaison avec d'autres bourses d'études offertes par le gouvernement italien.

Les exemptions partielles ou complètes des frais universitaires pour les boursiers sont à la discrétion des institutions individuelles; les instituts privés n'accordent aucune réduction ou exemption.

Une assurance de santé sera fournie aux récipiendaires de bourse pour couvrir les accidents et maladie pendant la durée de leurs études en Italie.

La décision du Comité de sélection est irrévocable.

**NB : Une fois la bourse est octroyée, les changements d'institution académique ou de date ne seront pas permis; les candidats sont donc priés d'indiquer précisément dans leurs demandes les institutions de leur choix et le période d'études.**

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le bureau plus proche de vous:**

**Ambasciata d'Italia:**

(613) 232-2401      [culturale.ottawa@esteri.it](mailto:culturale.ottawa@esteri.it)

**Consolato Generale d'Italia:**

- Montreal (514) 849-8351      [consolato.montreal@esteri.it](mailto:consolato.montreal@esteri.it)
- Toronto (416) 977-1566      [archivio.toronto@esteri.it](mailto:archivio.toronto@esteri.it)
- Vancouver (604) 684-7288      [consolato.vancouver@esteri.it](mailto:consolato.vancouver@esteri.it)

**Sportello Consolare:**

- Edmonton (780) 423-5176      [edmonton.vancouver@esteri.it](mailto:edmonton.vancouver@esteri.it)

**Italian Cultural Institute:**

- Montreal (514) 849-3473      [iicmontreal@esteri.it](mailto:iicmontreal@esteri.it)
- Toronto (416) 921-3802      [iicToronto@esteri.it](mailto:iicToronto@esteri.it)
- Vancouver (604) 688-0809      [iicvancouver@esteri.it](mailto:iicvancouver@esteri.it)

**ENVOYEZ LES DEMANDES COMPLETÉS À :**

**Ambassade d'Italie**

Service Bourses d'études  
275 rue Slater, pièce 2100  
Ottawa, ON K1P 5H9  
Canada